

*Date de dépôt: 9 décembre 2005*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2006**

**Rapport de M<sup>me</sup> Morgane Gauthier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels a débuté la législature par l'étude du budget des Services industriels (ci-après SIG) pour l'année 2006. La commission, sous la présidence de M. Deneys, s'est réunie à deux reprises : les 25 novembre et 2 décembre 2005 pour examiner ce projet de loi. M<sup>me</sup> Hislaire, secrétaire adjointe du DIAE, a assisté la commission dans ses travaux. Les procès-verbaux ont été tenus par Monsieur Riedi et M. Constant qu'ils soient ici remerciés.

M. Battistella, directeur général des SIG, et M. Béguet, responsable du développement stratégique des SIG, ont largement présenté et commenté le budget tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration des SIG, ainsi que donné réponses aux nombreuses questions émanant des commissaires.

### **1. Introduction**

L'exercice 2005 confirme la bonne santé financière de SIG constatée lors des derniers exercices. Pour 2006, le résultat net de 149,5 millions de francs marque une progression de 21 millions par rapport au résultat estimé pour

2005 de 128,4 millions de francs. Cette succession d'exercices favorables permet d'assainir de manière significative la situation financière de SIG, en réduisant son endettement.

Le cash-flow de l'exercice 2006 devrait atteindre environ 105 millions de francs et celui de 2005 environ 128 millions de francs compte tenu de la non réalisation d'un investissement financier. Selon le plan stratégique des SIG, à cinq ans, l'entreprise devrait continuer à dégager des résultats positifs aux cours des prochaines années.

## **2. Principaux éléments du budget :**

### ***2.1. Charges de personnel***

Les charges de personnel (224,7 millions de francs selon tableau des effectifs) sont proches de celles du budget 2005 (224,3 millions de francs).

Les principaux points à mettre en évidence sont :

- une adaptation des salaires (indexation et augmentation réelle) estimée à 1,5 % (2 % au budget 2005);
- une réduction de l'effectif par rapport au budget 2005 (1630 postes au budget 2006 contre 1640 au budget 2005). Cette stabilité reflète la poursuite de l'effort de maîtrise des effectifs déployée par les SIG depuis quelques années.

En effet, si l'on prend en considération les activités historiques des SIG ainsi que celles liées aux Télécoms on constate une baisse régulière des effectifs, ces dernières années, cela malgré le développement de nouveaux métiers en vue d'améliorer l'interface avec les clients.

Si globalement les effectifs des SIG ont augmenté ces dernières années, cette évolution est due essentiellement à l'intégration d'activités transférées de l'Etat (transfert de l'exploitation de l'usine des Cheneviers et transfert de l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées). Ainsi, l'impact global des nouvelles activités, en terme d'effectifs, a pu être limité grâce à une saine gestion et une augmentation de la productivité dans les secteurs opérationnels, au travers d'efforts organisationnels (par exemple : l'effectif du service de l'électricité est en diminution de 49 postes entre fin 2000 et le budget 2006).

## 2.2. Rémunération des propriétaires

Les contributions ordinaires en faveur des collectivités publiques s'élèvent à 56,3 millions de francs et resteront stable en 2006 (52,2 millions de francs au budget 2005). Les contributions principales se décomposent comme suit :

*En millions de francs*

37,0	Redevance pour l'occupation du domaine public
5,0	Rémunération du capital de dotation
4,9	Redevances hydrauliques pour les barrages de Verbois et du Seujet
4,1	Subvention versée au fonds d'énergie des collectivités publiques
3,0	Redevances pour les captages d'eau souterraine
0,6	Gratuité offerte sur le traitement des déchets provenant d'oeuvres caritatives
0,4	Taxe de pompage de l'eau du Rhône pour l'usine des Cheneviers
1,3	Subvention aux autoproducteurs d'électricité

## 2.3. Investissements

Investissements destinés au maintien et au développement des infrastructures de production et de distribution

Le budget 2006 prévoit des investissements bruts de 132,6 millions de francs pour les secteurs d'activités stratégiques (SAS) et 17,6 millions de francs pour les secteurs d'activité logistiques (SAL), hors investissements financiers. Ce budget en sensible augmentation traduit notamment :

- un effort marqué, comme en 2005, pour garantir la fiabilité et le renouvellement des réseaux de distribution (il s'agit là d'un des aspects de la sécurisation de l'approvisionnement) ;
- la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Chouilly ;
- la poursuite du projet 5 MW solaire destiné à augmenter significativement la production d'énergie électrique photovoltaïque sur le canton ;
- le démarrage du projet Genève-Lac-Nations consistant à réaliser un réseau d'adduction d'eau dans les quartiers de Sécheron et de la place des Nations en vue d'assurer le rafraîchissement et le chauffage des bâtiments au travers de pompes à chaleur ; ce projet innovant soutenu par la Communauté européenne est estimé à 34 millions de francs dont 8 millions de francs en 2006.

## **2.4. Electricité**

La Nouvelle Offre Electricité (NOE) qui devrait déployer pleinement ses effets d'ici fin 2006, et une baisse envisagée du prix de la distribution en 2006 conduisent à une réduction du chiffre d'affaires de l'électricité, qui passe de 468,2 millions de francs au budget 2005 à 463,5 millions de francs au budget 2006 malgré une croissance estimée de la consommation de 1,4% par rapport au budget 2005.

Les achats d'énergie électrique sont stables (148,1 millions de francs au budget 2006 et 148,7 millions de francs au budget 2005), la légère baisse du prix unitaire d'achat compensant l'augmentation prévisible des quantités. L'électricité continue de contribuer largement au résultat des SIG avec un résultat net 2006 estimé à 131,4 millions de francs (126,1 millions de francs au budget 2005).

## **2.5. Environnement**

Le volume des déchets traités à l'usine des Cheneviers devrait atteindre 325 700 tonnes en 2006. Ce montant est sensiblement égal aux 323 100 tonnes budgétisées en 2005.

La mise en service de Tridel à Lausanne devrait faire perdre environ 41 000 tonnes de déchets vaudois à l'usine des Cheneviers. Il est prévu de compenser cette perte d'apports en traitant des déchets urbains provenant de France voisine, voire d'autres pays de la Communauté européenne. Ces apports supplémentaires permettent d'utiliser au mieux l'outil de production. Les produits générés par ce secteur sont donc stables par rapport au budget 2005 (76 millions de francs contre 75,8 millions de francs). Bien que les charges d'exploitation de l'usine soient maîtrisées (de moins 1,7 million de francs au budget 2006), la marge brute d'exploitation (moins 2,6 millions de francs au budget 2006), le résultat net de l'exercice moins 5,3 millions de francs (moins 6,5 millions de francs au budget 2005) et le cash-flow de gestion moins 16,6 millions de francs (de moins 15,9 millions de francs au budget 2005) sont négatifs.

Un projet mené en collaboration étroite entre l'Etat et les SIG est sur le point d'être finalisé et est destiné à étudier les principales options stratégiques à développer pour ce secteur d'activités. Ce projet prend en compte une approche régionale en intégrant à la réflexion la problématique de la France voisine. Les options étudiées analysent la capacité optimale de traitement des déchets pour l'avenir, la situation des déchets spéciaux et des déchets verts, la construction éventuelle d'un nouveau four pour le traitement des boues d'épuration, une desserte éventuelle de l'usine par rail afin de

minimiser l'impact des transports sur l'environnement. Les conclusions et propositions sont actuellement en phase d'évaluation.

## **2.6. Services**

Ce secteur d'activités regroupe les différentes activités de services des SIG en monopole (par exemple la gestion des clés de service) ou en concurrence (par exemple la construction de tableaux électriques, télésécurité, audits). Ces prestations sont produites par les différentes unités de l'entreprise. Ce secteur d'activités génère des produits d'environ 30 millions de francs (27,8 millions de francs au budget 2006 et 30,9 millions de francs au budget 2005), soit moins de 3,5% du chiffre d'affaires de l'entreprise. En imputant l'ensemble des charges directes et indirectes de l'entreprise, le résultat net de cette activité est négatif (moins 3,2 millions de francs au budget 2006). Une réflexion est actuellement en cours sur le futur positionnement des SIG sur les marchés des services, qu'ils soient en monopole (par exemple la gestion des clés de service) ou en concurrence (par exemple la télésécurité). Cette réflexion intègre également les questions soulevées par la motion 1562 «Monopole ou concurrence, il faut choisir!».

## **3. Conclusion et recommandations de la commission**

La commission – à l'unanimité – vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, de la suivre dans son approbation du projet de loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des SIG.

<p>Vote positif en trois débat à l'unanimité des membres de la commission : <b>3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG</b></p>
---

## **Projet de loi (9728)**

### **approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2006**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 160, alinéa 1, lettre a, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847;

vu l'article 37, lettre a, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;

vu la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 15 septembre 2005,

décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Budget d'exploitation**

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits :	884 566 727 F
b) marge brute d'exploitation :	300 676 131 F
c) résultat opérationnel :	218 778 795 F
d) résultat net de l'exercice :	149 512 970 F
e) cash flow de gestion :	104 910 634 F

#### **Art. 2 Budget d'investissement**

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 122 465 072 F d'investissements opérationnels nets et 4 104 600 F d'investissements financiers, est approuvé.

#### **Art. 3 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.